



**- Commission Dressage -
Compte rendu de la réunion
du 20 mai 2016**



Membres présents : Jacques ARBOUSSET, Jean-Claude CESARI, Thierry CHARLOIS, Christine RIVIERE, Philippe ROCH

Membres excusés : Bérangère BABIN, Olivier CHAPUIS, Franck DAVID, Emmanuelle de la BURGADE, Christel DELAIGLE, Annie de ROOSE, Noémie FRANCONNE, Lydie KAROUTCHI, Sébastien URVOY

1. Organisation finale MPDr

Vendredi soir 20 mai, les membres de la commission présents à Aubagne se sont réunis afin d'évoquer le problème du changement de lieu de la finale du MPDr. Les Ecuries Luberon Sports, ne pouvant assurer l'évènement dans de bonnes conditions d'organisation.

Ce même jour, j'avais eu Philippe LATAPIE (CE Marseille Pastré) au téléphone qui semblait intéressé pour organiser cette finale.

Nous avons eu l'expérience de ses talents d'organisateur et tous les échos, suite à l'étape 2 du MPDr qui s'est déroulée dans ses installations ont été positifs. Même si l'accès peut s'avérer un peu difficile aux heures de pointe dans Marseille, la qualité de la structure doit être privilégiée : 2 carrières, 2 détentés dont une en manège, 1 restaurant avec salle accueillant facilement 200 personnes, ...

Le lieu est centré dans le CRE Provence.

Le centre équestre du Poët (05) aurait aussi des structures capables d'accueillir cette finale, mais le lieu est excentré et ils n'ont jamais organisé d'étape du MPDr.

Tous les membres présents ont peur que la situation géographique et le fait que les cavaliers ne connaissent pas le lieu, freinent les participants. Beaucoup de cavaliers de Côte d'Azur participent au MPDr, même s'ils ne sont pas comptabilisés pour le classement final du MPDr. Le risque d'une finale au CE du Poët serait que seuls les premiers classés sur le provisoire s'engagent... cela pourrait d'une part décourager les organisateurs du Poët (car le concours serait alors déficitaire par manque de partants) et d'autre part mécontenter les participants.

Donc, à l'unanimité, le choix s'est porté sur le Centre équestre Marseille-Pastré où nous savons que tout est réuni pour organiser une belle finale. Nous attendons donc qu'il nous confirme son acceptation.

Il est évoqué de proposer au Poët l'organisation d'une étape du MPDr en 2017.

2. Prêt des lices

Le CRE possède 2 lices de dressage qui sont prêtées aux clubs organisateurs sur réservation.

Si elles ne sont pas réservées pour le Dressage, elles peuvent être prêtées pour l'organisation de compétition dans d'autres disciplines.

Parfois, l'organisateur d'un dressage oublie de réserver et les lices sont prêtées ailleurs... ce qui pose problème.

Donc, il a été décidé que les lices seraient automatiquement réservées pour le Dressage aux dates d'organisation de concours parues au calendrier. Les lices pourront être prêtées aux autres disciplines uniquement sur les dates vacantes. Les organisateurs devront quand même confirmer qu'ils en ont besoin une semaine avant la date de leur concours.

D'autre part, il reste des morceaux d'une vieille lice en bois qui pourrait être retapée pour faire une 20 x 40 pour l'équitation de travail. Jean-Claude CESARI va voir si et comment réhabiliter cette lice.

3. Budget et calcul des frais de jury

Caroline passe DU temps à recalculer les frais de déplacement des juges car, souvent les montants calculés ne sont pas les mêmes...

Il faudrait donc qu'à la fois les juges et Caroline utilisent le même système de calcul en choisissant l'itinéraire le plus rapide (pas le plus court ni le moins cher).

Caroline choisit le logiciel de calcul qu'elle préfère utiliser, c'est-à-dire Mappy, et nous demandons aux juges d'utiliser le même.

4. Formation des juges

Jacques ARBOUSSET et Christine RIVIERE organisent, à la demande de plusieurs personnes, notamment des enseignants, une nouvelle cession de formation de juges qui se tiendra en soirée (salle du CRE) le mardi 7 juin 2016 de 18h à 22h.

Cette information va être publiée sur le site du CRE.

Courant juin, en soirée, une cession de tests va être programmée (pour devenir N4 ou N3). Date à définir.

La séance est levée vers 22h.